

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE  
 De l'AVIS DE CONSULTATION N° 34/UA1/SG/2025**

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et au décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public; L'université d'Alger 1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation n° 34/UA1/SG/2025 ayant pour objet : acquisition de matériel audiovisuel au profit de l'université Alger 01, composé de 02 lots, lancé le 26/11/2025 pour un délai de sept (06) jours. Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et évaluation des offres le 01/12/2025, la consultation est attribuée provisoirement pour comme précisé dans le tableau suivant :

N° Lot	Intitulé	Nom de l'entreprise/Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale(NIF)	Montant de l'offre en TTC	Critère de sélection
01	Acquisition de Matériel de visioconférence et d'affichage numérique	EURL ICON SOFTWARE	00100908070194800000	3 080 910.00	l'offre unique
02	Acquisition de Matériel de sonorisation mobile	EURL VIMATEL	000616097198718	1 627 920.00	l'offre unique

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du Secréariat général de l'Université d'Alger 1, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire sur le site Web de l'Université d'Alger 1, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

امين بوعويطة  
 الأمين العام  
 السيد: المزياني